

COMMUNE DE CERNOY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mars 2022 à 19 heures 30

Le trente mars deux mille vingt-deux, à 19 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Marion BRUNET, Florent MAZIÈRES, Lucien MORVILLE, Valérie ZOLDAN, Madame Gladys BELAIR, Monsieur Pascal LEGRAND, Madame Caroline MAHIEUX, Monsieur Sébastien ROSE

Absents :

Pouvoir :

Secrétaire :

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2022
Vote du compte administratif 2021
Vote du compte de gestion 2021
Affectation du résultat
Vote du taux des taxes communales
Vote des subventions
Ukraine
Vote du budget primitif 2022
RIFSEEP
Calendrier des élections
Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Monsieur Jacques de Bruce, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Investissement :

Dépenses Prévu : 534 795,93 €
 Réalisé : 280 439,26 €
 Reste à réaliser : 254 354,00 €

Recettes Prévu : 534 795,93 €
 Réalisé : 154 059,54 €
 Reste à réaliser : 334 631 €

Fonctionnement :

Dépenses Prévu : 232 202 ,77 €
 Réalisé : 159 842, 80 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes Prévu : 232 202,77€
 Réalisé : 306 303,31 €
 Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture :

Excédent de fonctionnement : + 146 460,51 €
Déficit d'investissement : - 126 379,72 €
Excédent global de clôture : + 20 080,79 €

Hors de la présence de Madame Isabelle BARTHE, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021.

Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2021 et restant à réaliser sont inscrites pour :

Dépenses d'investissement : 254 354 €
Recettes d'investissement : 334 631 €

3) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée ;

Considérant les opérations de l'exercice 2021, Madame le Maire certifie l'identité des valeurs avec celles du Trésorier, des écritures, des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant la régularité des écritures du compte de gestion de Madame le Trésorier de Saint Just en Chaussée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Constate à l'unanimité la concordance des écritures entre le compte de gestion du Trésorier et le compte administratif de Madame le Maire,

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021, n'appelle ni observations, ni réserves.

4) AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :
 Considérant l'excédent de fonctionnement décide d'affecter la somme de :

Compte 1068 recette investissement : 46 103 €

Compte 002 excédent de fonctionnement : 100 357,51 €

Compte 001 déficit d'investissement : 126 379,72 €

Un déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 115 317,93 €

Un excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 95 567,77 €

Des restes à réaliser en dépenses pour un montant de : 254 354,00 €

Des restes à réaliser en recettes pour un montant de : 334 631,00€

5) VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales et fixe les taux de la manière suivante :

	Bases	Taux	Produits attendus
Foncier bâti	136 000 €	21,40 % taux communal + 21,54% taux départemental Soit 42,94 %	58 398 €
Foncier non bâti	30 200 €	60,10 %	18 150 €

6) VOTE DES SUBVENTIONS

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes :

↳ A.I.T.T. 100,00 €

↳ Don du sang. 100,00 €

↳ Secours Populaire	150,00 €
↳ Élus du quartier	50,00 €
↳ Restos du cœur	100,00 €
↳ Jardins du Plateau Picard	150,00 €
↳ Union sportive de Lieuvillers	100,00 €

7) UKRAINE

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'AMF et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Pour assurer cette mission de solidarité l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile via le site : <https://don.protection-civile.org> ou par virement au :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal décide d'octroyer la somme de Par virement au compte ci-dessus référencé, pour soutenir la population ukrainienne.

8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le vote du budget primitif par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif proposé par Madame le Maire :

Dépenses de fonctionnement :	185 880,28 €
Recettes de fonctionnement :	232 421, 51€
Dépenses d'investissement :	434 734,00 €
Recettes d'investissement :	434 734,00 €

9) RIFSEEP

Madame le maire informe le conseil municipal que les délibérations en date du 15 avril 2016 et du 14 octobre 2016 ne prévoient pas le régime indemnitaire des agents relevant du cadre

d'emploi des catégories B et C de la filière administrative et des catégories B de la filière technique.

Madame le Maire propose au conseil municipal de les intégrer à la délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

L'avis du comité technique étant obligatoire sur ce point, Madame le maire informe le conseil municipal qu'il a émis un avis favorable à l'unanimité lors de la séance du 22 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

10) CALENDRIER DES ÉLECTIONS

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 19 janvier 2022 a comporté 3 délibérations comme suit :

1	Approbation du compte rendu du 19 janvier 2022	N° 30-03-01
2	Vote du compte administratif 2021	N° 30-03-02
3	Vote du compte de gestion 2021	N° 30-03-03
4	Affectation du résultat	N° 30-03-04
5	Vote du taux des taxes communales	N° 30-03-05
6	Vote des subventions	N° 30-03-06
7	Ukraine	N° 30-03-07
8	Vote du budget primitif 2022	N° 30-03-08
9	RIFSEEP	N° 30-03-09
Isabelle BARTHE		Valérie ZOLDAN
Florent MAZIÈRES		Marion BRUNET
Gladys BELAIR		Pascal LEGRAND
Sébastien ROSE		Jacques de BRUCE
Caroline MAHIEUX		Lucien MORVILLE